

# RÈGLEMENT Nº 77-86

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA DÉLIMITATION DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE NUMÉRO 126

## SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-86 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA DÉLIMITATION DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE NUMÉRO 126

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de réviser la délimitation de la zone résidentielle numéro

126, située en bordure de la rue Notre-Dame, afin d'y inclure un

lot voisin localisé présentement dans la zone numéro 301;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette modification les usages résidentiels autorisés dans la

zone numéro 126 seront également permis sur le lot concerné;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement, adopté lors de la séance du 6 juillet

2021, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur

son contenu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu, le 3 août 2021, une assemblée publique

de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et

d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2

Le plan de zonage, à l'annexe B du règlement de zonage, est modifié en agrandissant la zone numéro 126 à même une partie de la zone numéro 301.

Cette modification est illustrée sur le plan joint en annexe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.	
Mario St-Pierre, maire	Annick Lafontaine, Greffière

# **ANNEXE**

PLAN ILLUSTRANT LA MODIFICATION À LA DÉLIMITATION DES ZONES 126 ET 301

